

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/02/2019

Dossier complet le :
14/02/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0046

1. Intitulé du projet

le projet concerne la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) de Port Miou située dans la calanque de Port Miou (commune de Cassis). La commune est titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire en date du 1er janvier 2004. Cette dernière est arrivée à échéance, dans ce cadre la ville ambitionne de déposer un nouveau dossier de candidature.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Commune de Cassis

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Madame Danielle MILON, Maire de Cassis

RCS / SIRET : _____ Forme juridique : Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales d) Zones de Mouillages et d'équipements légers	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Cassis souhaite déposer un dossier de candidature en vue du renouvellement de l'AOT de la ZMEL de Port Miou. Dans le cadre de son dépôt de candidature la commune doit proposer un projet de ZMEL conforme aux articles R2124-39 et suivants du code général de la propriété de la personne publique.

Le projet de ZMEL proposé par la commune nécessitera d'apporter des modifications en termes d'organisation et d'équipements au regard de l'état des lieux de la ZMEL actuelle.

D'une part, le périmètre de l'AOT de la ZMEL sera réduite, en effet ladite autorisation se limitera uniquement aux seules occupations sur le plan d'eau (précédemment l'AOT comprenait une partie terrestre), en outre, une partie de la calanque sera déséquipée des mouillages existants et ce afin d'en réduire le nombre. D'autre part, les équipements présents sur le plan d'eau évolueront afin de garantir l'affectation réversible du site. L'ensemble de ces prescriptions sont conformes aux articles du code général de la propriété de la personne publique et à l'arrêté inter-préfectoral en date du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 2 août 2004 portant sur la zone de mouillage et d'équipements légers de la Calanque de Port-Miou.

4.2 Objectifs du projet

- 1/ La ZMEL offre aux usagers une alternative au Port de Cassis. De ce fait, la commune souhaite obtenir une nouvelle autorisation afin de continuer cet accueil et ainsi répondre aux impératifs de sécurité des personnes et des biens dans le respect de l'environnement naturel et patrimonial.
- 2/ La ZMEL est comprise pour partie dans le cœur marin et dans l'aire maritime adjacente du PNC. La nouvelle organisation de la ZMEL répondra aux orientations et aux mesures déclinées au sein de la charte du parc national des calanques. En effet, la nouvelle organisation de la ZMEL contribuera d'une part au maintien en bon état des écosystèmes dans les espaces naturels avec des équipements plus adaptés à la préservation des milieux et avec notamment l'obligation imposée aux bateaux d'être équipés de cuves de récupération des eaux grises et noires. D'autre part, cette nouvelle organisation contribuera à la préservation et à la restauration des paysages de la calanque de Port Miou en améliorant notamment la qualité environnementale des équipements. Enfin, cette nouvelle organisation participera à la protection du patrimoine maritime du cœur en permettant de réduire l'artificialisation des espaces marins de la calanque.
- 3/ La ZMEL est également comprise dans le périmètre d'un site natura 2000 "Calanques et îles Marseillaises- Cap Canaille et massif du Grand Caunet". La nouvelle organisation de la ZMEL contribuera aux objectifs de conservation dudit site notamment les objectifs de préservation des habitats en fond de calanques (OC M1) et d'amélioration de la qualité des eaux (OC M3).
- 4/ La ZMEL répondra en outre aux enjeux dégagés par le plan paysage du PNC avec une réorganisation du mouillage en fonction des différentes séquences paysagères et une meilleure régulation des activités nautiques et de l'accès à la mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1/ description des travaux

La première phase consistera à déposer l'ensemble des réseaux AEP (Adduction d'Eau Potable), d'électricités et des installations légères.

Le réseau AEP est présent sur l'ensemble de la calanque. Un démontage et mise en filière de retraitement sera nécessaire. Idem pour les deux petits réseaux électriques qui sont crampés sur les installations légères.

Concernant le démontage des installations légères existantes, elles sont composées de tubes d'échafaudage, de madriers et de « plateaux maçon » en épicea.

Pour la partie platelage, un simple démontage (déclouage) et mise en filière de retraitement « bois » sera nécessaire.

Pour la partie tubes d'échafaudage battus, l'enlèvement s'effectuera à l'aide d'un palan et d'une chèvre de levage.

Le projet est situé dans une zone Natura 2000 et doit donc faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation du site. Les effets des travaux envisagés sur les milieux naturels seront analysés et évalués. Si l'analyse des effets démontre une atteinte significative sur l'état de conservation du site, l'étude devra exposer des mesures de suppression et de réduction des effets dommageables.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

1/ Description de la période d'activité de la calanque :

La ZMEL « Calanque de Port-Miou » possède une activité continue sur l'ensemble de l'année. Ouverte pour l'abri des navigateurs, elle permet également d'accueillir des manifestations sportives et culturelles. La haute saison se situe entre le 15 avril et le 15 septembre. Le fréquence d'usage est tout de même plus soutenue du 1er juillet au 31 août. Sur l'ensemble des emplacements à disposition un taux de 25% est dédié à l'accueil dit de « passage » pour les usagers en cabotage ou désireux de séjourner quelques temps sur le littoral.

2/ Description des installations qui seront démontées

Les installations légères démontées sont composées de plateau maçon et madrier en épicea, ainsi que de tube d'échafaudage.

Les dispositifs d'amarrage sont composés de corps morts et de chaînes mères.

Les organeaux de roches compose également le dispositif d'amarrage pour les plaisanciers et leur enlèvement sera aussi pris en compte

3/Description de la gestion de la zmel

L'exploitation comprend la gestion des réservations, l'encaissement des redevances, l'accueil des navires sur le plan d'eau et la mise en œuvre des services périphériques assurés au mouillage. L'ensemble de la zone sera soumise à un règlement de police qui organisera les usages.

4/description des labels environnementaux obtenus sur la calanque

Il a été obtenu le label pavillon bleu depuis 2009 et avec une mention spéciale du jury les deux dernières années pour la qualité des mesures proposées et des actions annuelles de sensibilisation à l'environnement. De même il a été débuté en 2018, la certification « Port Propre » en partenariat avec la Fédération Française de Ports de Plaisance. Une procédure d'accompagnement permettra d'effectuer une première évaluation des mesures à prendre afin de solliciter la certification.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Délibération du conseil municipal pour le dépôt du dossier de candidature de l'aot
- Dossier de déclaration loi sur l'eau la rubrique 420 al 2 de la nomenclature eau « travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, d'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros ».
- Évaluation des incidences Natura 2000
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de mouillage	395
Emprise de la zone de mouillage	43 080 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Calanque de Port Miou

Les coordonnées de la ZMEL
43.208015N
5.518207E

Coordonnées géographiques

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a) 6° a) b) et c) 7° a) b) 9° a) b) c) d) 10° 11° a) b) 12° 13° 22° 32° 34° 38° 43° a) b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées

Projet sur le Domaine Public Maritime

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff terrestre "Massif des Calanques" Znieff marine "Calanques de Marseille à Cassis"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cassis
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc National des Calanques, cœur marin et zone marine adjacente
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 04/09/2001 PPRIF approuvé le 17/07/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS "iles Marseillaise" FR93112007 ZSC "Calanques et îles marseillaises-Cap Canaille et massif du Grand Caunet" FR9301602
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé "Massif des Calanques "

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif notamment de contribuer au maintien en bon état des écosystèmes dans les espaces naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif premier de mieux organiser la zone de mouillage avec notamment des équipements réversibles et ayant un très faible impact sur le milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera une consommation d'espace maritime relative au périmètre de la ZMEL. Toutefois, ce périmètre sera réduit par rapport à l'autorisation d'occupation du domaine public maritime antérieure.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires potentiels liés au relargage d'eaux grises ou noires seront contrôlés du fait de l'obligation pour les bateaux d'être équipés de cuves ad'hoc. Par ailleurs, le règlement de police veillera à encadrer strictement l'activité de la ZMEL afin d'éviter tous risque sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un renouvellement de la zone de mouillage, la fréquentation est donc déjà existante et de ce fait ce dernier ne devrait pas générer de trafics supplémentaires. Il aura même un effet positif de diminution des déplacements, en effet, le nombre de mouillage va être réduit.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de bruit par rapport aux usages actuels. Par ailleurs, la ZMEL disposera d'un règlement pour encadrer les nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le projet n'est pas de nature à augmenter le risque des nuisances olfactives par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibrations par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau des émissions lumineuses par rapport aux usages actuels. La ZMEL disposera d'un règlement pour encadrer l'usage de la lumière.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejet dans l'air par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejet de liquide par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau d'effluents par rapport aux usages actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine. D'autant plus que la nouvelle organisation de la ZMEL répond aux enjeux du plan paysager en prenant en compte les différentes séquences paysagère sdu site. Par ailleurs, une étude paysagère sera réalisée afin de choisir des équipements qui s'inséreront parfaitement dans le site et répondront aux caractéristiques du site classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il convient de préciser que les grandes orientations de la nouvelle organisation de la ZMEL, font suite au diagnostic technique et environnemental réalisé par la ville et ont été proposées et débattues lors des réunions du groupe de travail avec les différents partenaires institutionnels (DREAL, DDTM et PNC).

Cette nouvelle organisation de la ZMEL sera conforme aux dispositions réglementaires du Code Général de la Propriété de Personne Publique, au DOCOB "Calanques et îles Marseillaises- Cap Canaille et Massif du Grand Caunet ", à la charte et au plan paysage du Parc National des Calanques". Par ailleurs, afin de tenir compte des enjeux patrimoniaux et paysagers du site classé, une étude paysagère sera réalisée pour déterminer le choix des équipements. En outre, le projet sera soumis à évaluation des incidences Natura 2000, cette étude permettra le cas échéant d'indiquer les mesures d'évitement et de réduction qui seront de nature à permettre de maîtriser les impacts négatifs du projet sur l'environnement. La commune s'engage à mettre en œuvre lesdites mesures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant d'une part que la nouvelle organisation de la ZMEL contribuera à améliorer l'impact environnemental de cette dernière au sein du site de la Calanque de Port Miou. Compte tenu, d'autre part que cette nouvelle organisation a été débattue avec l'ensemble des partenaires institutionnels et qu'elle répondra aux grands enjeux et objectifs dégagés par le DOCOB, la charte et le plan paysage du Parc National des Calanques. De plus, l'ensemble des incidences potentielles du projet sur l'environnement et des mesures visant à les contrôler et les limiter seront détaillées dans le dossier de déclaration loi sur l'eau et dans le document d'évaluation des incidences Natura 2000. Au regard de ces éléments, la ville n'est pas convaincue qu'une étude d'impact apporterait plus d'informations et serait de nature à garantir de façon plus efficace la mise en œuvre de mesures visant à contrôler et limiter les incidences environnementales du projet sur le site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : devis étude natura 2000 Annexe 8 : devis étude loi sur l'eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CASSIS,

le

01/02/2019

Signature

LE MAIRE
Danielle MILON





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Place BARAGNON

MAIRIE DE CASSIS

Code postal

13260

Localité

CASSIS

Pays

FRANCE

Tél

04.42.18.36.24

Fax

Courriel

m.feraud

@

cassis.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MILON

Prénom

Danielle

Qualité

MAIRE

Tél

04.42.18.36.36

Fax

04.42.18.36.94

Courriel

m.feraud

@

cassis.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.